

# PANORAMA DE L'INDUSTRIE FRANÇAISE DE L'ASSURANCE

JOSÉ BARDAJI\*

## *L'ASSURANCE FRANÇAISE : UNE INDUSTRIE PETITE EN APPARENCE, MAIS EN APPARENCE SEULEMENT*

**L**a comptabilité nationale de l'Insee est sans appel : avec 1,7 % de la production, 0,6 % de sa valeur ajoutée et 0,7 % de l'emploi, l'assurance est un secteur de petite taille à l'échelle de l'économie française ! Ces statistiques sont aussi justes qu'elles déforment la réalité du poids économique et social de l'assurance. En effet, il faut garder en tête l'origine de la comptabilité nationale qui remonte à l'entre-deux-guerres. En France, elle s'est surtout développée dans les années 1950 et rend fidèlement compte des activités agricoles, industrielles et de services. Le secteur financier en général et l'assurance en particulier présentent des particularités que l'analyse par la comptabilité nationale rend imparfaitement compte<sup>1</sup>. Pour cette raison, la grille de lecture offerte ici s'écarte à dessein de celle usuellement utilisée pour décrire un secteur, son activité et son importance à l'échelle d'une économie.

19

Le propos retenu visera d'abord à expliciter davantage les principales activités de l'assurance en France et à en décrire les évolutions. Il s'attachera ensuite à brosser les flux, de cotisations et de prestations, pour montrer à quel point l'assurance intervient dans le quotidien des Français, pour se protéger contre un risque ou se constituer une épargne. Il séparera enfin les deux principales activités de l'assurance, vie et non-vie, tant elles reposent sur des logiques et des modèles économiques différents.

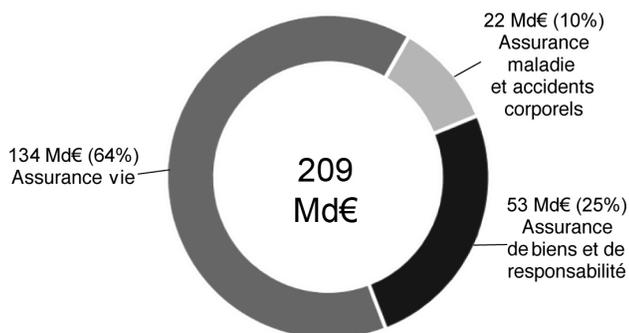
L'assurance française représente ainsi 209 Md€ de cotisations perçues<sup>2</sup>, dont près de deux tiers au titre de l'assurance vie, et du tiers restant au titre de l'assurance non-vie qui regroupe les assurances de

---

\* Directeur des études économiques et des statistiques, FFA (Fédération française de l'assurance).  
Contact : j.bardaji@ffa-assurance.fr.

biens et de responsabilité et les assurances de dommages corporels (maladie et prévoyance, cf. graphique 1). Cette séparation entre assurance vie et non-vie est usuelle, mais pas forcément partagée par l'ensemble des acteurs de la profession, ni par l'ensemble des pays. Parfois on préfère distinguer les assurances de personnes (vie et dommages corporels) des assurances de dommages.

**Graphique 1**  
**L'assurance française en 2016**



Source : FFA.

20

### *L'ASSURANCE AU SERVICE DE LA PROTECTION DES FRANÇAIS*

Les assurances de biens et de responsabilité ont collecté un peu plus de 53 Md€ de cotisations en 2016, dont près des deux-tiers portent sur des assurances de particuliers (automobile, habitation, etc.) et le tiers restant sur des assurances de professionnels (biens professionnels, responsabilité civile générale, construction, etc. ; cf. tableau 1).

**Tableau 1**  
**Cotisations en assurances de biens et de responsabilité en 2016**

	Montant (en Md€)	Part
Par acteurs	53,4	100 %
– dont particuliers	33,6	63 %
– dont professionnels	19,8	37 %
Par branches	53,4	100 %
– dont automobile	20,8	39 %
– dont multirisque habitation	10,3	19 %
– dont biens professionnels	7,6	14 %
– dont responsabilité civile générale	3,6	7 %
– dont construction	2,1	4 %
– dont autres	9,0	17 %

Source : FFA, Affaires directes, juillet 2017.

*Assurance automobile : la principale assurance dommages  
fait face à de nombreux défis*

L'assurance automobile est la branche non-vie la plus importante. Avec un peu plus de 20 Md€ de cotisations en 2016, elle représente près de 40 % des cotisations totales en assurances dommages. Le montant des cotisations évolue régulièrement (18 Md€ en 2007). La prime moyenne globale d'une assurance voiture s'établit à 400 euros HT. Cependant il est plus judicieux d'analyser la prime moyenne d'un véhicule en fonction des garanties souscrites. Ainsi pour un contrat assuré au tiers (responsabilité civile, vol, incendie et bris de glaces), la prime moyenne d'une voiture est de 237 euros HT. Pour un contrat tous risques, la prime moyenne est logiquement plus élevée, de 487 euros HT. La prime moyenne d'une moto est de 234 euros HT. Elle est presque moitié moindre pour les motos légères (154 euros) que pour les motos de 125 cm<sup>3</sup> et plus (260 euros).

En France, un total de 52 millions de véhicules étaient assurés en 2016 : 41,6 millions de véhicules dits de « 1<sup>ère</sup> catégorie » (principalement des véhicules de quatre roues), 3,9 millions dits de « 3<sup>e</sup> catégorie » (principalement des véhicules de deux roues motorisés), 2,8 millions d'autres véhicules assurés en mono-contrat et 3,6 millions de véhicules de flottes automobiles.

90 % des cotisations correspondent à des mono-contrats et 10 % à des flottes automobiles. La garantie dommage représente 13,3 Md€ (63,8 % des cotisations) et la garantie responsabilité civile un peu plus de 7,5 Md€ (36,2 %). Les sociétés avec intermédiaires, qui correspondent souvent aux sociétés d'assurance anonymes, sont les plus implantées sur ce marché avec une part de marché de 41,4 %, devant les mutuelles sans intermédiaires (34,0 %). La bancassurance arrive en 3<sup>e</sup> position (12,9 %), mais connaît une nette progression depuis plusieurs années. Les autres modes de distribution sont plus anecdotiques et représentent une part constante dans le temps. Par exemple, la vente directe, souvent signalée comme un mode de distribution dynamique, voit finalement sa part relativement stable depuis dix ans.

Le taux de résiliation<sup>3</sup> d'une assurance automobile est de 14,3 %, ce qui signifie qu'un automobiliste change d'assurance tous les sept ans en moyenne. Le parc automobile est âgé d'environ dix ans et c'est souvent à l'occasion d'un achat d'une automobile que le conducteur décide de changer d'assureur et/ou de garanties souscrites.

En France, 8,5 millions de sinistres automobile ont été déclarés pour une charge de prestations de près de 18 Md€. En quatre roues seulement, ce sont 7,7 millions de sinistres (cf. tableau 2 *infra*). Les

sinistres les plus fréquents sont les bris de glace (2,5 millions) et les dommages tous accidents (2,4 millions), mais ce sont aussi les moins coûteux. À l'opposé, les dommages corporels ne représentent que 2 % du nombre de sinistres, mais plus d'un tiers de la charge totale. Depuis plusieurs années, la sinistralité affiche une tendance à la baisse ou stagne. En revanche, le coût moyen des sinistres est en nette hausse, notamment pour les dommages corporels (cf. graphique 2a *infra*).

**Tableau 2**  
**Taux de souscription et sinistralité en automobile (4 roues)**

	Taux de souscription des garanties	Nombre de sinistres (en milliers)	Fréquence des sinistres	Coût moyen des sinistres (en euros)
Responsabilité civile	100 %	1 565	37,6 ‰	–
<i>dont RC corporels</i>	100 %	153	3,7 ‰	–
<i>dont RC matériels</i>	100 %	1 412	33,9 ‰	1 405
Vol et incendie	84,2 %	220	5,1 ‰	3 270
Bris de glace	91,1 %	2 505	66,1 ‰	430
Dommages tous accidents	62,8 %	2 372	89,5 ‰	1 470
Autres*	–	1 019	–	–
Ensemble	–	7 557	–	–

\* Protection juridique, tempête grêle neige, individuelle accident, etc.

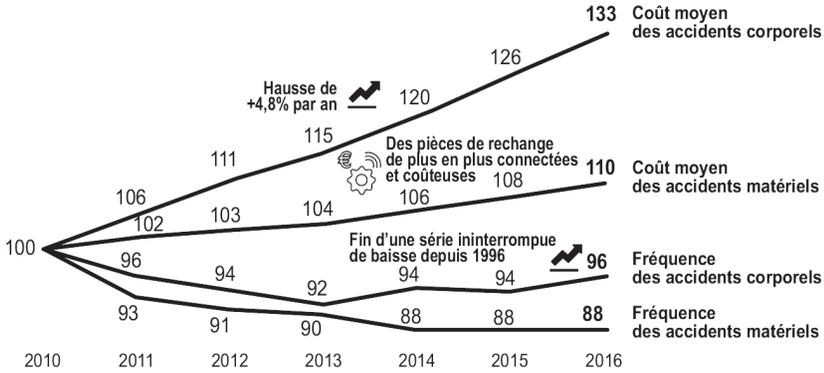
Source : FFA.

L'assurance automobile reste un produit d'appel. Les résultats techniques de la branche à l'aune du ratio combiné, qui rapporte la charge des sinistres aux primes, sont négatifs depuis 2005 (le ratio est supérieur à 100 %, cf. graphique 2b *infra*). Toutefois la branche dégage un résultat positif grâce aux produits financiers. Le risque assuré n'est pas parmi les plus longs, mais en raison de l'inversion du cycle de production, le placement des provisions sur les marchés financiers permet de dégager un bénéfice, observé depuis 2010. L'environnement de taux bas a toutefois pour conséquence de tarir les produits financiers, ce qui presse les assureurs à modifier leur modèle économique afin d'améliorer leurs résultats techniques.

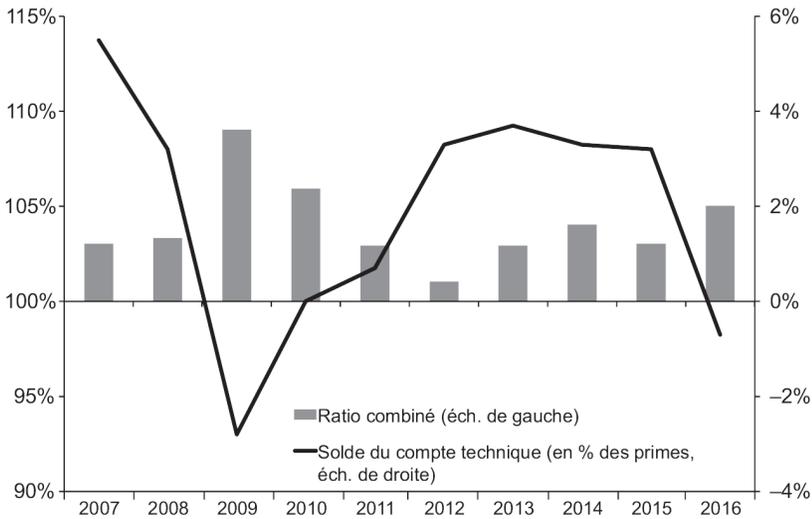
À l'avenir, l'assurance automobile reste sujette à des mutations d'envergure. Les dispositifs d'aide à la conduite et, demain, la voiture autonome laissent attendre une baisse sensible de la sinistralité et, en corollaire, des cotisations. Pour la principale branche de l'assurance dommages, cette évolution invite la profession à accompagner la mutation de l'industrie automobile de demain.

## Graphiques 2 Assurance automobile (base 100 en 2010)

### Graphique 2a Sinistralité



### Graphique 2b Résultats



Source des deux graphiques : FFA

*Assurance habitation : une assurance marquée  
par des évolutions technologiques*

L'assurance habitation au sens large (on parle de multirisque habitation) garantit l'assuré contre des événements qui pourraient l'affecter comme l'incendie, le vol, le dégât des eaux, les tempêtes et les catastrophes naturelles, ainsi que la responsabilité du chef de famille contre les dommages qui pourraient être causés à autrui. C'est la deuxième branche non-vie la plus importante par le poids qu'elle représente en termes de cotisations. Avec près de 10 Md€ en 2016, elle représente environ 20 % des cotisations totales en assurances de biens et de responsabilité. Ces cotisations ont progressé au rythme annuel de 5 % depuis 2007 (6,8 Md€). La prime moyenne d'une assurance habitation s'établit à 238 euros HT. Elle est naturellement plus élevée pour les occupants (257 euros HT) que pour les non-occupants (130 euros HT).

En 2015, on dénombrait en France 39,7 millions de contrats d'assurance habitation répartis comme suit : 33,9 millions pour des habitations occupées (dont 92 % pour les résidences principales et 8 % pour les résidences secondaires), 5,8 millions pour des habitations non occupées.

24

Contrairement à l'assurance automobile, cette assurance n'est pas toujours obligatoire. Elle l'est pour les locataires et les propriétaires, si le logement est situé dans une copropriété. Ainsi le taux de souscription d'une assurance habitation est de 96,6 % pour les occupants avec une nette différence toutefois entre les résidences principales (99,1 %) et les résidences secondaires (74,6 %). Le taux de souscription pour les non-occupants est logiquement plus faible, mais en nette progression (61 %, en hausse de 10 points de pourcentage – pp – en cinq ans). Comme pour le marché de l'assurance automobile, les sociétés avec intermédiaires sont les plus implantées avec une part de marché de 42,6 %, devant les mutuelles sans intermédiaires (29,4 %) et les bancassureurs (18,9 %). Le taux de résiliation<sup>4</sup> d'une assurance habitation est un peu plus faible, de 13,4 %, ce qui correspond à une durée moyenne de sept ans et demi, en recul de cinq mois à la suite de la mise en place de la loi Hamon au début de 2015.

En 2016, 3,1 millions de sinistres habitation ont été déclarés pour une charge de prestations de 6,4 Md€ (cf. tableau 3 *infra*). Les sinistres les plus fréquents sont les dégâts des eaux (1,2 million), loin devant la responsabilité civile, les vols et les dégâts électriques (entre 0,3 et 0,4 million). Hormis les incendies qui affichent une tendance à la baisse, la sinistralité évolue au gré des intempéries pour les dégâts

des eaux. La diminution des vols enregistrée entre 2013 et 2015 a été interrompue depuis lors (cf. graphique 3a *infra*). Les incendies ne représentent que 6 % des sinistres, mais 30 % de la charge totale en raison des dégâts importants qu'ils occasionnent. *A contrario*, les dégâts des eaux représentent 40 % des sinistres, mais seulement 27 % de la charge.

**Tableau 3**  
**Taux de souscription**  
**et sinistralité en habitation**

	Taux de souscription des garanties	Nombre de sinistres (en milliers)	Fréquence des sinistres	Coût moyen des sinistres (en euros)
Incendie	100 %	190	5,4 ‰	7 105
Tempête, grêle, neige	100 %	235	4,7 ‰	2 040
Vol	93 %	354	9,9 ‰	1 785
Dégâts des eaux	99 %	1 218	29,0 ‰	1 000
Bris de glace	90 %	307	11,6 ‰	1 070
Responsabilité civile	94 %	446	8,2 ‰	390
Dégâts électriques	72 %	336	–	–
Catastrophe naturelle	100 %	54	–	–
Ensemble	–	3 140	–	–

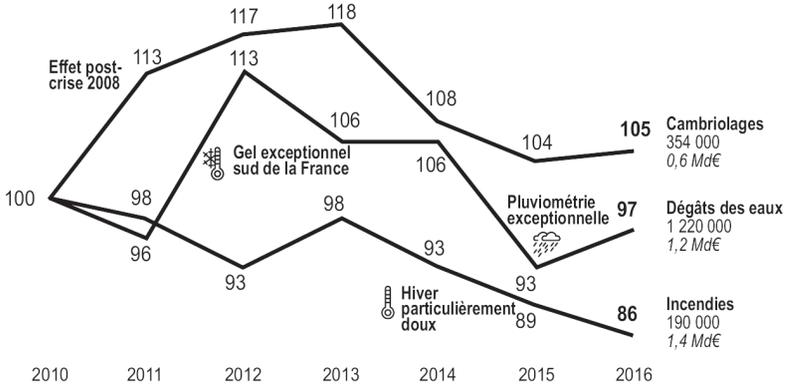
Source : FFA.

Dans une moindre mesure qu'en automobile, l'assurance habitation est aussi un produit d'appel pour les sociétés d'assurance. Les résultats techniques sont toutefois plus favorables. En effet, le ratio combiné est inférieur à 100 % depuis 2012 (cf. graphique 3b *infra*). Le risque assuré est court (les provisions représentent seulement un peu plus d'une année de cotisation), de sorte que les produits financiers sont moins élevés qu'en automobile.

Bien que moins sensible que l'automobile aux évolutions récentes, l'assurance habitation n'en demeure pas moins touchée par les objets connectés que sont les détecteurs à distance et les concepts de maison intelligente, d'assistance à domicile. La diffusion de ces technologies nouvelles pourrait s'accompagner d'une baisse de la fréquence des sinistres et d'une hausse du coût moyen en raison d'un patrimoine technologique plus élevé.

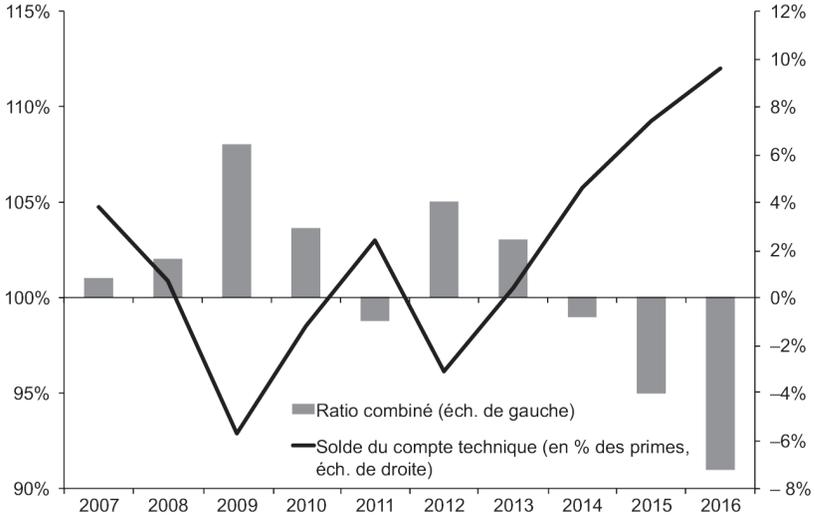
**Graphiques 3**  
**Assurance habitation**  
 (base 100 en 2010)

**Graphique 3a**  
**Sinistralité**



**Graphique 3b**  
**Résultats**

26



Source des deux graphiques : FFA.

*Assurance dommages aux biens des professionnels :  
une croissance limitée  
par un environnement économique peu porteur*

Les assurances des professionnels visent à protéger les biens des entreprises comme l'assurance contre l'incendie et l'assurance « pertes d'exploitation » qui s'applique lorsqu'il y a une interruption d'activité liée à une catastrophe naturelle (tempête, inondation, etc.). Les assurances de dommages aux biens des professionnels recouvrent différentes assurances : les multirisques pour les artisans, les commerçants et les professions de services, les assurances de risques industriels, les dommages aux biens agricoles et autres dommages aux biens professionnels.

Avec un chiffre d'affaires de 7,6 Md€, l'activité de cette branche est particulièrement le reflet de l'environnement économique. Ainsi, depuis la grande récession de 2008-2009, le dynamisme de ce marché est faible et la capacité des entreprises à étendre le champ de leurs garanties est limitée du fait d'une activité économique atone. Pour autant, la branche est profitable. Le ratio combiné est habituellement inférieur à 100. Les provisions, qui ne représentent qu'un peu plus d'une année de primes, ne permettent de dégager que de faibles produits financiers.

Le marché de l'assurance responsabilité civile générale est très hétérogène, rassemblant des risques aussi différents que la RC médicale, la RC du bâtiment ou la RC des entreprises de fabrication. Depuis quatre ans, la branche enregistre un léger recul de son chiffre d'affaires, à 3,6 Md€ en 2016, que l'on peut également mettre en relation avec cet environnement économique peu porteur.

L'activité de l'assurance construction repose en France sur la combinaison de deux assurances obligatoires : l'assurance du constructeur, appelée « dommages ouvrage » et l'assurance des entrepreneurs et architectes, dite la « responsabilité civile décennale ». La combinaison des deux assurances permet au constructeur de remédier aux dommages sans attendre l'issue incertaine d'un procès en responsabilité. L'activité de cette assurance est directement liée aux logements mis en chantier. Depuis près de dix ans, les mises en chantier reculent, de sorte que le chiffre d'affaires est globalement orienté à la baisse, à 2,1 Md€ en 2016. Les dernières informations conjoncturelles sont toutefois un peu plus favorables en raison du redressement de l'activité du bâtiment à même d'interrompre cette tendance baissière.

Enfin les autres branches de l'assurance de dommages aux biens et de responsabilité représentent un marché de 9,0 Md€ en 2016. Elles

regroupent notamment l'assurance transport qui, limitée aux affaires directes France, est dominée par les marchandises transportées et ont représenté 1 Md€ en 2016<sup>5</sup>. Cette branche est fonction du marché des changes. Sur la période récente, elle peine en raison du Brexit, d'un contexte de concurrence accrue, d'un commerce mondial ralenti et d'une surcapacité chronique de la flotte maritime. La branche catastrophes naturelles connaît une croissance régulière. Les dernières années ont été marquées par une sinistralité importante qui donne du crédit aux méfaits du réchauffement climatique (voir AFA, 2015). Avec des primes d'un montant de 1,6 Md€ en 2016, la branche connaît une croissance assez régulière au cours des dernières années. Il y a enfin l'assurance de protection juridique qui vise à couvrir les frais qu'une personne peut avoir à engager en raison d'une procédure judiciaire, l'assurance crédit qui permet aux entreprises de sécuriser leur trésorerie vis-à-vis des défaillances de leurs clients et l'assurance caution qui offre à une entreprise une protection contre sa propre défaillance (souvent obligatoire pour les professions réglementées).

*L'assurance au service de la protection sociale :  
actuellement acteur minoritaire,  
mais avec des perspectives de développement*

28

Les organismes d'assurance au sens large<sup>6</sup> interviennent en complément des régimes obligatoires dans le financement de compléments de retraite, le remboursement de frais de soins, le versement d'indemnités en cas d'arrêt de travail, d'invalidité ou de dépendance et le paiement d'un capital ou d'une rente en cas de décès. Ces opérations de santé et de prévoyance permettent de se prémunir contre le décès, la maladie, l'invalidité et la dépendance. Une partie de ces contrats est spécifiquement destinée à se constituer un revenu de remplacement au moment de la survenance du risque. L'essentiel des besoins de prévoyance étant aujourd'hui couvert par la Sécurité sociale, ces contrats viennent en complément de ses prestations.

Les prestations sociales s'établissent à près de 700 Md€. Ce montant comprend les prestations versées au titre de la vieillesse-survie (45 %), de la santé (35 %), de la maternité-famille (8 %), de l'emploi (6 %) et des autres risques (6 %). Les organismes d'assurance ont collecté 66 Md€ et versé 46 Md€ de prestations au titre des risques sociaux (cf. tableau 4 *infra*), ce qui représente l'équivalent de 7 % des prestations sociales.

**Tableau 4**  
**Cotisations et prestations sur le marché de l'assurance**  
**des risques sociaux en 2015\***  
 (en Md€)

	Sociétés d'assurance	Mutuelles	Institutions de prévoyance	Ensemble des organismes
Cotisations collectées	31,3	21,6	13,3	66,3
– dont frais de soins	10,0	18,2	6,2	34,4
– dont autres dommages corporels**	7,2	0,9	3,9	12,1
– dont retrait***	10,4	1,8	1,0	13,2
– dont décès****	3,7	0,7	2,2	6,6
Prestations versées	19,3	16,1	10,3	45,7
– dont frais de soins	7,2	13,7	5,0	26,0
– dont autres dommages corporels**	4,6	0,6	3,1	8,2
– dont retraite***	5,6	1,4	0,8	7,9
– dont décès****	1,9	0,4	1,4	3,6

\* Données relatives à l'année 2014 pour les autres dommages corporels, la retraite et le décès.

\*\* Indemnités journalières, incapacité, invalidité, dépendance, autres (accidents, assurance scolaire, sportive, etc.).

\*\*\* Y compris préretraite et indemnités de fin de carrière.

\*\*\*\* Les données indiquées minorent le poids des organismes complémentaires car le décès vie entière (dont les contrats obsèques) n'est pas pris en compte.

Sources : Drees (Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques) ; FFA.

En santé, les dépenses (consommation de soins et de biens médicaux) s'élèvent à 194,6 Md€ en 2015. Avec un montant de 152,2 Md€, la Sécurité sociale (régime général et régimes spéciaux), l'État et les collectivités locales interviennent pour 78,2 % dans le financement de ces dépenses. La part financée par les organismes de couverture complémentaire représente un montant de 26,0 Md€ et s'établit à 13,3 %. Quant à la part du financement laissé à la charge des ménages, celle-ci atteint 16,4 Md€, soit l'équivalent de 8,4 % des prestations totales.

Les prestations versées en cas de décès, d'incapacité, d'invalidité ou de dépendance sont évaluées à 112 Md€. Les organismes d'assurance ont versé 11,5 Md€ de prestations, soit 10 % des indemnités versées par l'ensemble des financeurs.

Les régimes obligatoires de retraite (régimes de base et complémentaires) ont versé 302,5 Md€ de prestations en 2015. Compte tenu des évolutions démographiques, la baisse prévisible du montant de la retraite issue de ces régimes, rapporté au dernier salaire brut d'activité, crée un besoin élevé et croissant de prestations complémentaires. Les contrats d'assurance retraite proposés par les organismes d'assurance

ont pour objet de garantir, à partir de l'âge de la retraite, le versement d'un revenu régulier jusqu'au décès du retraité (ou de son conjoint, en cas de réversion). Les organismes d'assurance ont versé 8 Md€ à leurs assurés, soit 2 % de l'ensemble des prestations versées au titre de la retraite. Ces différents contrats peuvent être souscrits :

– par les entreprises pour leurs salariés : on parle alors de contrats à prestations ou à cotisations définies, contrats en sursalaire, contrats d'indemnités de fin de carrière, plans d'épargne retraite d'entreprise (Pere) ;

– par les particuliers directement : il s'agit des contrats relevant de la loi Madelin pour les indépendants, contrats retraite spécifiques de certaines professions (agriculteurs, fonctionnaires, etc.) et plans d'épargne retraite populaire (Perp).

Si la place actuelle de l'assurance est minoritaire dans la protection sociale des Français, la situation budgétaire de notre économie couplée aux évolutions démographiques et technologiques offre des perspectives. Les dépenses publiques de la France sont à un niveau record, s'établissant à 56,4 % du PIB (produit intérieur brut). De l'avis des principales organisations internationales, elles devraient être revues à la baisse. En parallèle, la France, à l'image des autres économies avancées, est une économie vieillissante avec des déséquilibres à venir ou en s'accroissant en termes de dépenses de santé, de retraite, de dépendance, etc. Aussi la place des organismes complémentaires pourrait évoluer à la hausse dans les années à venir.

30

### *L'ASSURANCE AU SERVICE DE L'ÉPARGNE DES FRANÇAIS*

Les assurances d'épargne sont basées sur l'espérance de vie de l'assuré. Le contrat prévoit, en échange de cotisations, le versement d'un capital ou d'une rente soit si l'assuré est en vie à une date donnée (contrat en cas de vie), soit s'il décède (contrat en cas de décès). Les assureurs ont su donner à ces contrats, qui bénéficient d'avantages fiscaux et successoraux, une souplesse telle qu'ils sont devenus le « placement financier préféré » des Français.

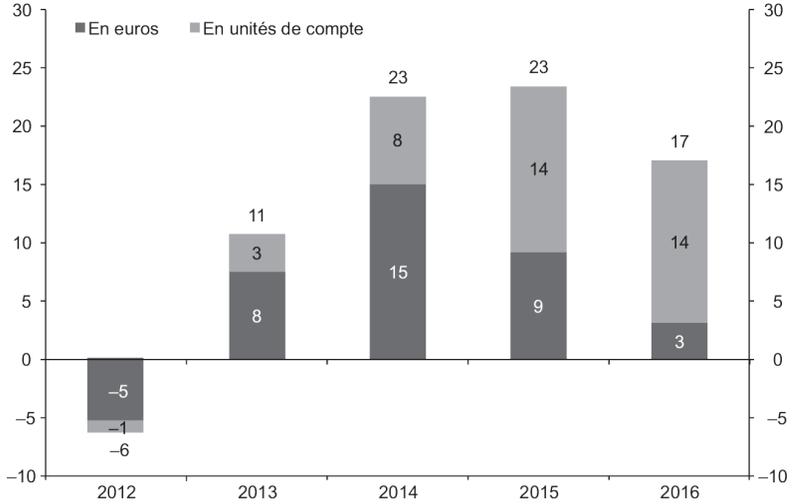
L'épargne constituée peut indifféremment être utilisée en vue d'un projet immobilier, pour préparer la retraite, transmettre à son conjoint ou à ses héritiers un capital. Pour toutes ces raisons, on évoque souvent la dimension « couteau suisse » de l'assurance vie. Aussi est-il possible de qualifier ce placement de populaire et de préféré des Français. En effet, 17 millions de Français détiennent 54 millions de contrats d'assurance vie, destinés à 37 millions de bénéficiaires. L'encours s'établit à 1 635 Md€ à la fin de 2016.

Les flux annuels sont particulièrement élevés. Depuis 2006, les cotisations en assurance vie sont importantes et évoluent entre 113 Md€ et 140 Md€. En 2016, elles se sont élevées à 134 Md€ et les prestations à 117 Md€, soit une collecte nette de 17 Md€ (cf. graphique 4a *infra*). Aussi bien les cotisations que les prestations sont la conséquence de l'environnement économique et financier. Les placements financiers des Français résultent, d'une part, de l'épargne financière et, d'autre part, de l'endettement net des remboursements sur l'année. Par exemple, en 2016, ce sont 111 Md€ de placements des Français qui proviennent pour 76 Md€ de l'épargne financière et pour 35 Md€ de l'endettement. Ces placements résultent de nombreux facteurs : le revenu des ménages, l'arbitrage entre la consommation et l'épargne, et, au sein de cette épargne, le choix entre un placement immobilier ou financier. Enfin, le produit « assurance vie » est en concurrence avec d'autres placements financiers qui présentent des niveaux de liquidité et de risque différents, tels les livrets réglementés (A, bleu, etc.), les livrets soumis à l'impôt, le PEL, le PEA, etc. Chaque produit présente aussi des spécificités en termes de régime fiscal et social.

L'assurance vie est principalement composée de deux types de supports, en euros et en unités de compte<sup>7</sup>. Les premiers offrent une liquidité à tout instant et la garantie en capital. Les seconds offrent une espérance de rendement supérieur au prix d'une absence de garantie du capital. Malgré la bonne tenue des marchés boursiers au cours des dernières années, les assurés privilégient encore très largement les supports euros avec des versements représentant 80 % de l'ensemble au cours des deux dernières années. L'encours s'établit à 1 635 Md€ à la fin de 2016, soit 73 % du PIB. Sa progression est rapide, puisqu'il s'élevait à 1 082 Md€ en 2006. Les supports en unités de compte représentent 19 % de cet encours en 2016 (304 Md€) et sont en forte hausse sur l'année (8 %), profitant d'une valorisation positive notamment des marchés boursiers (cf. graphique 4a *infra*).

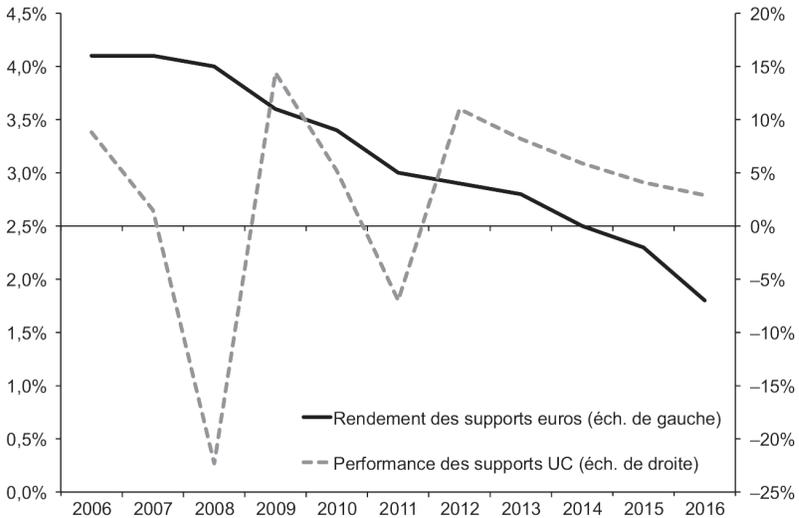
Dans la lignée des dernières années, le rendement des supports euros affiche une baisse. En 2016, le rendement net de frais de gestion et brut de fiscalité se situe à 1,8 % en moyenne sur l'ensemble du marché, après 2,3 % en 2015 (cf. graphique 4b *infra*). Au cours des huit dernières années, le taux de rendement a même perdu 1,8 pp, soit un peu plus de 0,2 pp en moyenne par an. Les assureurs répercutent la baisse des taux de long terme qui limite le rendement des obligations qu'ils détiennent (cf. *infra*). En mai 2017, l'OAT à 10 ans de l'État français se situe à 0,80 %, contre 2,75 % en mai 2012 et 4,34 % en mai 2007. La performance de l'assurance vie en support unité de compte est plus élevée sur les dernières années, mais également plus volatile, fonction directement des performances des marchés boursiers.

**Graphiques 4**  
**Assurance vie**  
**Graphique 4a**  
**Collecte nette (en Md€)**



32

**Graphique 4b**  
**Rendement de l'assurance vie**



Source des deux graphiques : FFA.

En raison de son succès, l'assurance vie occupe une place première dans le patrimoine des Français. À la fin de 2016, ce patrimoine est estimé à près de 12 000 Md€, soit 5,4 fois la richesse nationale. Il est composé de 60 % d'actifs non financiers (immobilier, terrains bâtis, or,

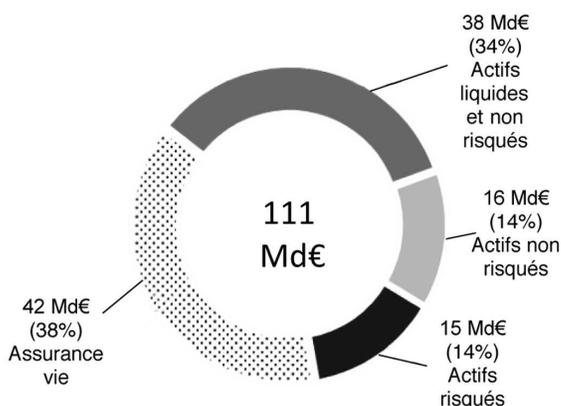
objets de valeur, etc.) et de 40 % d'actifs financiers. Dans ce total, la part de l'assurance s'élève à 16 %.

Au sein de l'épargne financière, l'assurance vie maintient sa première place en 2016 en représentant 38 % des flux de l'année et 40 % du stock de fin d'année, devant les titres de créances et de propriété (29 %), les liquidités (23 %) et l'épargne contractuelle (comptes à terme, PEL, etc., 7 %).

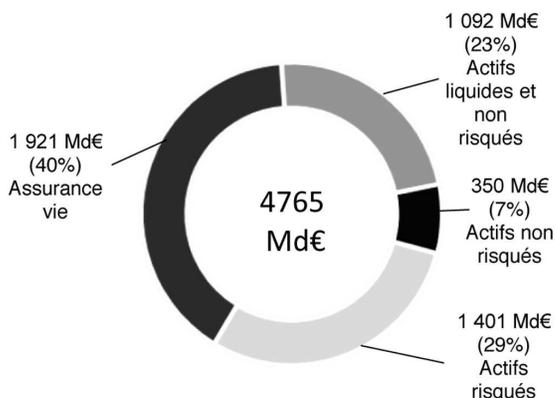
**Graphiques 5**

**Place de l'assurance dans le patrimoine financier des Français en 2016**

**Graphique 5a**  
En Flux\*



**Graphique 5b**  
En encours\*\*



\* Les montants de flux diffèrent de ceux indiqués dans le texte car ceux-ci prennent notamment en compte les intérêts versés.

\*\* Les montants de stocks diffèrent de ceux indiqués précédemment car ceux-ci prennent notamment en compte une révision du mode de calcul des provisions techniques, enregistrées au passif des assurances, liée au passage à Solvabilité II.

Sources des deux graphiques : Banque de France ; FFA.

## L'ASSURANCE AU SERVICE DU FINANCEMENT DE L'ÉCONOMIE

L'assurance joue un rôle primordial dans le financement de l'économie. À la fin de 2016, les placements des sociétés d'assurance représentent ainsi 2 350 Md€, soit un peu plus d'une année de richesse créée en France<sup>8</sup>. En raison du poids de l'assurance vie, les sociétés d'assurance vie et mixtes détiennent 91 % des placements totaux.

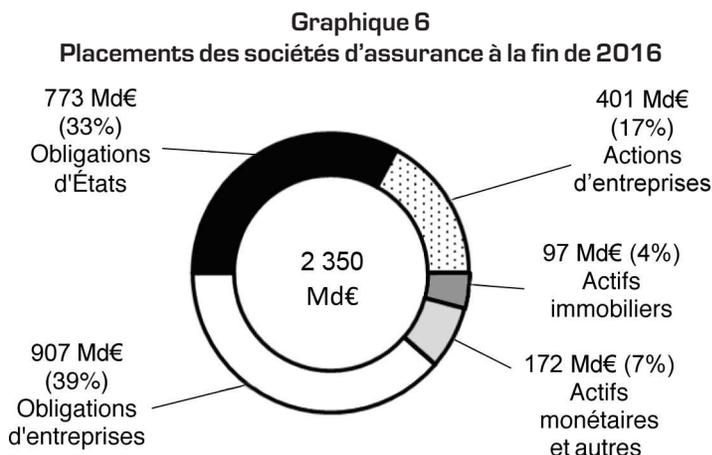
Ces placements ont progressé de 6,1 % en 2016 (+136 Md€). Cette progression provient principalement de la collecte nette en assurance vie conjuguée au rendement des actifs en portefeuille. En effet, les rendements des placements en assurance vie ont permis de revaloriser les contrats en euros de 1,8 %, alors que les contrats en UC ont progressé en moyenne de 2,9 % (cf. *infra*). La même analyse peut être menée au regard de l'actif des sociétés d'assurance. La hausse des marchés actions, d'une part, (+4,9 % pour l'indice CAC 40) et la valorisation des obligations liée à la poursuite de la baisse des taux sur l'exercice, d'autre part, (baisse de 32 points de base de l'OAT à 10 ans en fin d'année) ont contribué à la revalorisation des actifs avec des plus-values latentes en nette progression.

34

De fait, un examen précis des placements des sociétés d'assurance met en exergue un certain équilibre dans le choix des assureurs, lequel est aussi obligé par les engagements pris auprès des assurés et par les contraintes réglementaires qui régissent la profession. Ainsi les investissements en obligations représentent 72 % des placements, majoritairement en entreprise (39 %, contre 33 % en administrations publiques, cf. graphique 6 *infra*). Les placements en titres de capital représentent un peu plus de 400 Md€, soit 17 % de l'ensemble. Enfin les assureurs détiennent également de l'immobilier, pour l'essentiel commercial et de bureaux, et d'autres actifs (monétaire, etc.).

Les placements auprès des entreprises représentent ainsi en 2016 1 384 Md€, soit 59 % des investissements totaux des sociétés d'assurances. Ils ont progressé de 4 %, en ligne avec l'ensemble. Comme indiqué, les sociétés d'assurance détiennent principalement des obligations (37 % de leurs placements), puis des actions (18 %) et enfin de l'immobilier d'entreprises (3 %). L'accentuation de la baisse des taux souverains en 2016 conjuguée à la volatilité des marchés boursiers pendant l'année a sans doute poussé les entreprises d'assurance à arbitrer en faveur des obligations *corporate* qui assurent plus de rendement que les obligations souveraines et plus de sécurité que l'investissement en actions. Pour autant, la structure des investissements des sociétés d'assurance est particulièrement stable. Les placements auprès des entreprises représentent près de 60 % de

l'ensemble depuis plusieurs années. Les investissements en entreprises des assureurs sont majoritairement localisés sur le territoire national (à 56 %). Enfin le soutien aux PME/ETI est croissant, notamment sur cette année 2016 où il a atteint 63 Md€, en hausse de 7 M€ par rapport à 2015. Cette progression reflète, d'une part, la politique volontariste de gestion des portefeuilles dans le contexte de taux bas et, d'autre part, l'appréciation de la valeur de marché des titres de cette catégorie.



Sources : AFT ; Novethic ; FFA.

Les sociétés d'assurance sont aussi les premiers détenteurs résidents de la dette de l'État. La dette négociable de l'État représente 1 621 Md€ à la fin de 2016. Les non-résidents sont les premiers détenteurs (à 58,5 %). Parmi les détenteurs résidents, ce sont les sociétés d'assurance qui arrivent en tête avec 288 Md€ de dette de l'État au sein de leur portefeuille, soit 18 % de l'ensemble.

Enfin, d'après le centre de recherche de Novethic, les encours comptabilisés sous la bannière de l'investissement responsable s'élèvent à 746 Md€ en France à la fin de 2015<sup>9</sup>. Il s'agit de l'ensemble des gestions qui intègrent des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance. Les assureurs sont très présents via leur politique d'investissement. Toujours selon Novethic, ils constituent le principal acteur avec un encours de 465 Md€, soit 62 % de l'ensemble.

### *L'ASSURANCE FRANÇAISE DANS LE MONDE*

Le marché de l'assurance en France est le cinquième au monde, derrière les marchés américain, japonais, chinois et britannique (cf. tableau 5 *infra*). En raison de sa taille (230 Md\$ de primes en 2015), il offre des perspectives de développement pour les entreprises

étrangères. Pourtant la part de marché des assureurs étrangers en France est d'une stabilité confondante : 19,7 % des primes en 2015, contre 20,6 % en 1998. Cette stabilité peut témoigner de la maturité du marché français. Les perspectives de croissance y sont mesurées et incertaines, car le marché est concurrentiel et présente une réglementation complexe et une fiscalité mouvante. Cette stabilité contraste aussi avec l'essor des échanges de biens et de services. Si la part de marché de l'assurance en France par des entreprises étrangères est stable depuis près de vingt ans, il en est autrement pour les échanges de biens et de services qui affichent un taux de pénétration<sup>10</sup> en hausse de plus de 8 pp sur la période, 31 % en 2015.

**Tableau 5**  
**Les dix premiers marchés mondiaux**  
**en 2015 (en Md\$)**

	Vie	Non-vie	Ensemble	Part du marché mondial
1- États-Unis	552,5	763,8	1316,3	28,9
2- Japon	343,8	105,9	449,7	9,9
3- Chine	210,8	175,7	386,5	8,5
4- Royaume-Uni	214,5	105,7	320,2	7,0
5- France	150,1	80,4	230,5	5,1
6- Allemagne	96,7	116,5	213,3	4,7
7- Italie	124,8	40,2	165,0	3,6
8- Corée du Sud	98,2	55,4	153,6	3,4
9- Canada	49,3	65,6	115,0	2,5
10- Taïwan	79,6	16,4	96,0	2,1

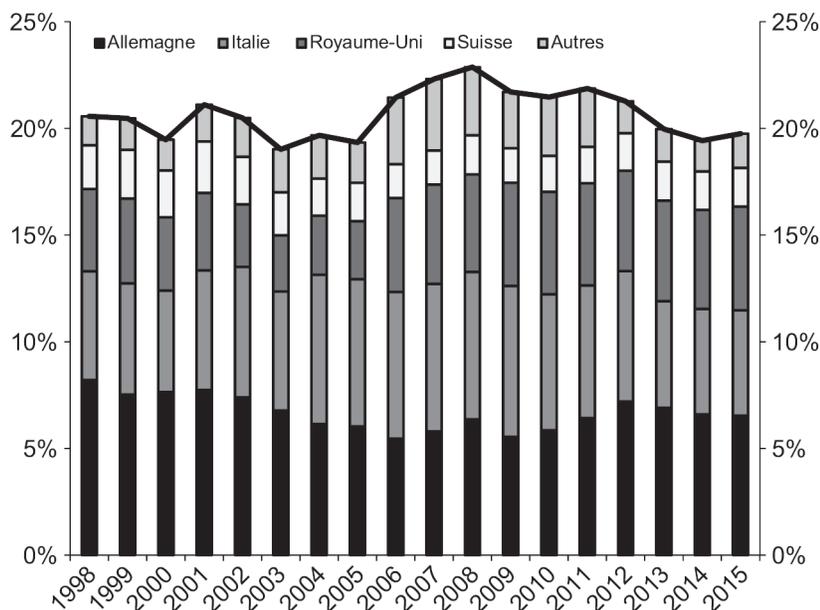
Source : Swiss Re (2016).

L'activité des entreprises étrangères en France présente deux caractéristiques. Ce sont essentiellement des assureurs européens qui officient via des filiales. Un peu plus de 90 % des primes des entreprises étrangères réalisées sur le marché français sont le fait d'entreprises allemandes, italiennes, britanniques et suisses. Cette même proportion est réalisée via des filiales (cf. graphique 7a *infra*). En creux, ces statistiques témoignent de l'importance d'une proximité avec l'assuré. Les entreprises d'assurance privilégient ainsi une stratégie industrielle d'implantation sur les marchés étrangers. En corollaire, le stock d'investissements directs (IDE – investissements directs étrangers) en assurance à destination du territoire national a été multiplié par 2,5 depuis le début des années 2000. Il totalise un peu plus de 22 Md€ en 2015, dont 98 % proviennent d'un pays européen.

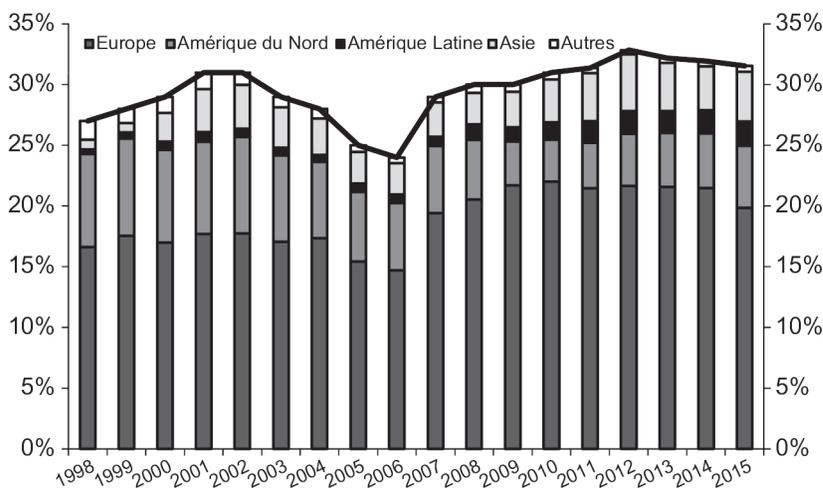
Le développement des assureurs français à l'étranger est plus fort : 32 % de leur chiffre d'affaires est réalisé à l'étranger en 2015, contre 27 % en 1998. Comme précédemment, l'essentiel de ce développement s'effectue par le biais de filiales (93 % de l'activité). L'acquisition d'assureurs locaux facilite cette stratégie, car elle permet aux assureurs français d'acheter un portefeuille de clients et de s'appuyer sur un réseau commercial déjà établi. Par zone géographique, l'Europe demeure de loin la première zone d'activité à l'étranger des assureurs français (cf. graphique 7b *infra*), rassemblant un peu plus de 60 % du chiffre d'affaires. L'Amérique du Nord arrive en deuxième position, mais sa part diminue (-12 pp sur la période) tout comme celle des autres régions (Océanie et Afrique notamment) au profit de l'Asie d'abord (+10 pp) et de l'Amérique latine ensuite (+5 pp). L'analyse des stocks d'IDE français offre la même lecture. Multipliés par 11 depuis le début des années 2000, ils s'établissent désormais à près de 66 Md€. Sans surprise, les pays européens et les États-Unis sont les principaux destinataires de ces IDE (respectivement 63 % et 24 % du stock).

### Graphiques 7 Part du chiffre d'affaires...

#### Graphique 7a ...des assureurs étrangers en France



**Graphique 7b**  
 ...à l'international des assureurs français



Source des deux graphiques : FFA.

### *L'ASSURANCE EST PRÉSENTE PARTOUT ET TOUCHE NOTRE QUOTIDIEN*

38

Le panorama dressé dans cet article affirme la place de l'assurance dans le quotidien des Français, particuliers ou professionnels, parfois de manière discrète quand il s'agit de financer l'économie. Pour notre habitation, elle intervient en amont pour constituer une épargne à l'aide d'une assurance vie, en amont encore pour compléter le financement qui nécessite une assurance emprunteur permettant de solliciter un prêt bancaire, pendant la construction en assurant la maîtrise d'œuvre et d'ouvrage, en aval enfin pour s'assurer des dégâts causés par les intempéries, les éventuels vols et autres sinistres de la vie quotidienne.

La profession de l'assurance, à l'image du secteur financier dans son ensemble, fait face à plusieurs défis dont trois sont particulièrement d'actualité :

- le premier est économique avec cet environnement de taux durablement bas qui met à mal le modèle de l'assurance vie et non-vie. L'expérience japonaise, qui évolue dans cet environnement depuis plusieurs années déjà, est là pour témoigner aussi bien de la difficulté que de la capacité de notre industrie à s'y adapter ;

- le deuxième est réglementaire avec l'avalanche de textes nationaux, régionaux et internationaux, notamment au lendemain de la grande récession de 2008-2009. Ces textes ambitionnent tous de protéger la profession et le consommateur, mais parfois ils pâtissent d'une

coordination minimale entre les autorités et d'une prudence excessive, au risque de pénaliser le *level playing field* et le financement de l'économie respectivement ;

– le troisième est technologique avec la révolution numérique qui apporte déjà des transformations majeures à tous les niveaux : la vente, le marketing, la conception des produits, la tarification, la souscription et la gestion des sinistres. Cette destruction créatrice n'est pas en soi nouvelle. La rapidité avec laquelle elle se diffuse l'est davantage. Elle oblige à repenser notre activité et ouvre des perspectives des plus réjouissantes.

## NOTES

1. Le dernier changement de base a toutefois permis de sensibles améliorations dans la prise en compte de l'activité de l'assurance (voir Insee, 2014).
2. Sauf mention contraire, les données de chiffres d'affaires indiquées dans cet article portent uniquement sur les affaires directes en France des sociétés d'assurance régies par le Code des assurances. La réassurance, qui permet à un assureur de céder à un autre assureur (le réassureur) une part des risques qu'il a souscrit afin de se protéger contre des variations difficilement prévisibles en gravité comme en fréquence, n'est pas traitée ici. Les principales statistiques du marché sont disponibles dans les données clés, FFA (2017).
3. Par résiliations, on entend toutes résiliations définitives de contrat lié à un véhicule qui n'est pas remplacé. Les cas de simple changement de véhicule ne sont pas considérés comme une résiliation.
4. Cf. note 3.
5. En étendant le périmètre à l'international et aux acceptations, la taille du marché double.
6. Sociétés d'assurance relevant du Code des assurances, mutuelles relevant du Code de la mutualité et institutions de prévoyance relevant du Code de la sécurité sociale.
7. Les contrats euro-croissance ont été introduits à la fin de 2014. Ils se placent à mi-chemin entre les contrats en euros et en UC, car ils offrent une garantie en capital à terme pour une espérance de rendement un peu plus élevée que les contrats en euros. En raison d'un environnement économique et financier peu favorable, ils n'ont pas véritablement séduit les épargnants, ne représentant qu'environ 2 Md€ d'encours à la fin de 2016.
8. D'après les derniers comptes de la nation établis par l'Insee, le PIB en valeur atteint 2 229 Md€ en 2016, en progression de 1,6 % par rapport à 2015.
9. Voir Novethic (2016).
10. Le taux de pénétration rapporte les importations de biens et de services au PIB.

## BIBLIOGRAPHIE

- AFA (Association française de l'assurance) (2015), « Risques climatiques : quel impact sur l'assurance contre les aléas naturels à l'horizon 2040 ? », décembre.
- FFA (Fédération française de l'assurance) (2017), « Les assurances de personnes et de biens et de responsabilité », Données clés 2016.
- INSEE (2014), *Les comptes nationaux passent en base 2010*, L'économie française, édition 2014.
- NOVETHIC (2016), *Les chiffres 2015 de l'investissement responsable en France*, mai.
- SWISS RE (2016), « L'assurance dans le monde en 2015 : une croissance continue cachant des disparités régionales », *Sigma*, n° 3.

